VILLE D'APT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 juillet 2021 18 heures 30

-:-:-:-:-:-:-:-:-

AS/SP

N° 002723

Désaffectation et Déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section AW 21, AW 329 (ex 22p1) et AW 256 Rue Cély. (Bâtiments dit des anciennes prisons)

Affiché le :

VOTES POUR: 28

VOTES CONTRE: 5

ABSTENTION(S): 0

Le mardi 13 juillet 2021 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 7 juillet 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Dominique SANTONI, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION: M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS:

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil municipal la délibération n°2696 du 20.04.2021 portant sur la cession des parcelles cadastrées section AW 21, AW 22p1 et AW 256 Rue Cély. Bâtiments dit des anciennes prisons à la SAS Apt Développement représentée par Monsieur Fabrice JOURNEL

Afin de formaliser la vente de ce bien anciennement dédié à des associations et un local jeunesse, il est nécessaire que le conseil municipal opère la désaffectation de son usage public et le déclassement du bien à vendre.

Il est rappelé au conseil municipal que lorsqu'un bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, il ne relève plus du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Ainsi, la sortie d'un bien du domaine public communal est conditionnée, d'une part, par une désaffection du bien et, d'autre part, par une délibération de la commune constatant cette désaffectation et portant déclassement

Le déclassement fait perdre à un bien son caractère de domaine public et le soustrait au régime juridique auquel il se trouvait intégré.

Il est donc proposé au conseil municipal de constater la désaffectation du bien à

compter du 1er novembre 2021 en tant qu'il ne sera plus utilisé pour le service public, et qu'il ne sera plus ouvert au public, et d'en prononcer le déclassement du domaine public en vue de l'intégrer au domaine privé communal préalablement à la cession.

Vu les articles L. 2241-1 et L. 2122-21 du CGCT,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141.1 et suivants,

Considérant, que le bien en objet tel que localisé ne sera plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, à compter du 1er novembre 2021

LE CONSEIL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Constate la désaffectation de l'usage public des parcelles cadastrées section AW 21, AW 329 (ex 22p1) et AW 256, Rue Cély. Bâtiments dit des anciennes prisons, à compter du 1er novembre 2021

Approuve le déclassement du domaine public communal de ces biens à compter du 1er novembre 2021,

Autorise, Madame le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette procédure.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI

Maire

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20210/2/-2/23-DL Date de télétransmission : 2//0//2021 Date de réception préfecture : 2//0//2021